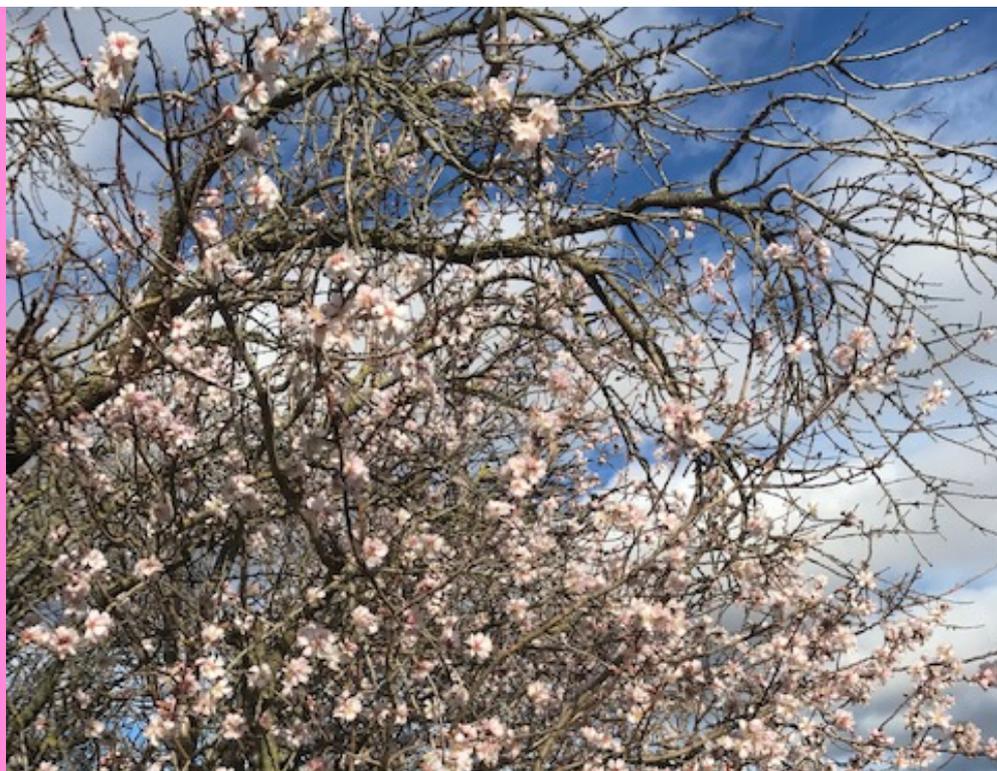


Azille Info 1

<http://www.mairie-azille.com>
mairie-azille@orange.fr
04 68 91 40 08

Directeur de la publication
Le maire



FÉVRIER
2022

Édito

Sommaire

CÔTÉ VILLAGE

- Agenda
- Réfection Pumptrack
- Embellissement du village
- Écoles

CÔTÉ MAIRIE

- Compte-rendu du conseil municipal du 15/02/2022 et du 18/01/2022

A SAVOIR

- Résidence de Jouarres
- DICRIM
- Inscription liste électorale

Modification de la circulation dans le village

A SAVOIR

- État civil
- Petite annonce
- Ferme d'André
- Concours photo
- Traversée de la France à la marche
- Recensement jeunes 2022

2 Nous voyons enfin ce qui semble être le bout du tunnel. Petit à petit nos associations qui n'ont jamais baissé les bras, recommencent à programmer des manifestations sportives ou ludiques qui sont si précieuses pour nous offrir des moments de partage. L'Ultra trail se prépare activement, on reparle de vide-grenier, de fête locale, les expositions d'été se planifient : la vie villageoise reprend de belles couleurs.

3 Le mois de mars sera aussi celui de la sécurité. La commission extra-municipale y a travaillé et en repérant les endroits les plus sensibles a pu faire au conseil municipal un certain nombre de propositions visant à améliorer la circulation et la protection des usagers de la route.

4 Le conseil municipal s'est dans un 1er temps concentré sur les actions dépendant uniquement de son ressort.

5 C'est ainsi qu'une première tranche de travaux dont vous trouverez le détail un peu plus loin va être entamée dans le mois à venir. Il va falloir nous familiariser avec une nouvelle façon de circuler. Les habitudes ont parfois la vie dure et il faudra probablement un peu de temps à chacun pour intégrer les changements. Nous sommes certains que nous en verrons le bénéfice dans un futur très proche.

6 Une bonne raison de nous réjouir va se vérifier au mois de mars avec l'entrée en service de notre nouvelle policière pluri-communale. Avec le chef de la police déjà présent, elle aura entre autres missions, celle d'accompagner et de faire respecter les nouvelles règles de circulation dans notre village.

7 Je sais que je peux compter sur chacun d'entre vous pour nous aider à améliorer notre sécurité et la douceur de vivre à Azille.

Le maire

« Souviens-toi que de la conduite de chacun dépend le sort de tous ». Alexandre Le Grand



Côté village

Agenda

Club Pétanque : le 3 mars 2022 se jouera la qualification pour le championnat de l'Aude sur le terrain à l'ancienne gare.

Vide grenier organisé par Azille Accueil le 6 mars 2022 .

Vide grenier organisé par la MJC le 20 mars 2022 sur les allées Pôl Lapeyre.

Maison France Services : la prochaine permanence aura lieu le 16 mars 2022 à la mairie de 10h15 à 11h15 (sans rendez-vous).

Réfection du pumptrack et du terrain de tennis



Les agents communaux ont nettoyé les alentours du terrain de tennis ainsi que la surface même du court. Les résineux plantés autour avaient fini par en abîmer la surface. Le pumptrack a également bénéficié d'un coup de jeune ! Les deux structures attendant à présent les sportifs.

L'embellissement du village en cours comme ci-dessous avenue du Minervois.

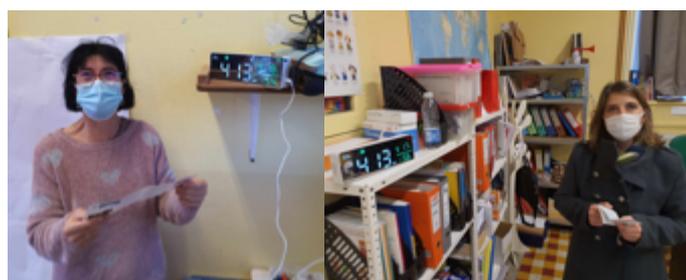


Les écoles



Jeux : Nous avons fait procéder à la remise en état des sols situés sous les jeux d'extérieur de l'école maternelle au bénéfice du confort et de la sécurité des enfants.

Hygiène bucco-dentaire : en accord avec les enseignantes, les enfants scolarisés à l'école élémentaire et dans les grande et moyenne sections de l'école maternelle vont bénéficier courant 1^{er} semestre d'une sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire financée par la commune.



Des petits boîtiers pour mesurer la qualité de l'air :

Un boîtier en plastique d'une dizaine de centimètres de long qui est en fait un capteur de CO₂.

Le capteur dispose de trois voyants : le vert atteste d'une bonne qualité de l'air, le voyant orange indique qu'il est nécessaire de faire circuler l'air dans la pièce. La diode passe au rouge : la concentration en CO₂ est trop élevée. Vite, on aère la classe et on fait sortir tout le monde !

Côté Mairie

Conseil Municipal du 15 février 2022 : ce qu'il faut en retenir

(L'intégralité du compte-rendu est consultable sur le tableau d'affichage de la mairie)

1) Approbation du Conseil municipal du 18 janvier 2022 à l'unanimité.

2) Délibérations

Mise en place de la redevance terrasses

Le maire a pris contact avec les commerçants potentiellement concernés par le paiement de la redevance due au titre de l'occupation de l'espace public communal. La loi nous oblige à conventionner avec tout occupant de l'espace public. Nous proposons de faire payer 5€ par m² par an. Il est par ailleurs décidé de ne pas faire payer pour l'année 2022.

Achat bande de terre (Chemin d'Homps)

La commune se propose d'acheter une bande de terre d'1 m de large et d'environ 150 m de long le long d'un terrain appartenant à M.Gamis. Cet achat permettra de ne pas obérer la possibilité d'aménager à terme un cheminement piétonnier.

Expérimentation extinction éclairage de nuit

Le maire propose de mettre en place une expérimentation de l'extinction de l'éclairage la nuit. La période retenue va aller de juillet à décembre 2022 sur une amplitude horaire de minuit à 6 H pour les mois de juillet, août, septembre et de 23H à 6H pour les mois d'Octobre, Novembre et Décembre. Il est par ailleurs prévu de ne pas éteindre les lumières les jours où des événements festifs (fête locale, animation au café, etc) seront organisés. Une 1^{ère} réunion publique aura lieu avant le démarrage de l'expérimentation et une autre courant Octobre.

Adhésion au service de médecine et de prévention

Il est proposé de renouveler la convention qui nous lie au Centre de Gestion de l'AUDE. Cette convention organise les missions assurées par le pôle prévention et santé et notamment les visites médicales bi annuelles des agents territoriaux.

Les 4 délibérations ont été prises à l'unanimité.

3) Le PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le PLU date de 2008. Il convient de le réviser. Le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) élaboré par Carcassonne Agglo n'est pas encore établi mais cela ne constitue pas d'obstacle à l'actualisation de notre PLU. Une équipe constituée de conseillers municipaux va être mise en place. Cette équipe sera nécessairement accompagnée par un cabinet spécialisé dont le coût reste à la charge de la commune.

4) Discussions / Informations

Mise en application des recommandations de la Commission extra-municipale sur la sécurité

Les travaux de la commission extra-municipale ont abouti à un à certain nombre de propositions. Voir l'encart à ce sujet pages 6 et 7.

Commission des finances

La prochaine réunion de la commission des finances est fixée le 8 mars 2022 à 18H30 à la mairie.

Point sur les travaux

Toiture Portail Neuf : le montant des travaux de réfection s'élève à 12000 € à la charge de la commune. Nous allons prendre contact avec l'Architecte des Bâtiments de France afin d'étudier la possibilité d'obtenir une subvention.

Mise en valeur du Lavoir : nous sommes en attente de la dépose du câble électrique par ENEDIS, étape essentielle avant le démarrage des travaux.

Remplacement des lanternes : sur les allées Pôl Lapeyre : nous allons faire faire les travaux par une entreprise. Une demande de devis a été faite auprès de DEBELEC.

Avenue du Languedoc : la 2^{ème} tranche de travaux d'enfouissement des câbles électriques et téléphoniques démarre.

Lutte contre les déserts médicaux : la commune s'est associée aux communes d'Agel, Aiguesvives, Aigne, La Caunette, Minerve, Ferrals les montagnes, Cassagnoles, Félines, La Livinière, Oupia, Beaufort, Azillanet, Cesseroles, Siran, Pépieux, Olonzac, Homps, soit une population INSEE 2021 de 9237 habitants dans un projet visant à lutter contre les déserts médicaux. Le territoire ainsi constitué va se porter candidat pour entrer dans le plan d'action de la Région qui vise à recruter 200 médecins salariés. Cette action se conduit en parallèle avec la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Azille.

5) Questions diverses

La cave coopérative a fait l'objet d'une visite de contrôle de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Des actions sont à conduire.

BRR : l'achèvement du raccordement à Jouarres est confirmé.

Epicerie : nous n'avons à ce jour aucun contact avec le repreneur.

Une camionnette : remplie d'objets hétéroclites stationne souvent au bout des allées P. Lapeyre. Ce véhicule est toujours bien garé et bouge. Il n'y a pas lieu de verbaliser en l'état.

Déjections canines : elles sont encore nombreuses.

Côté Mairie

A chaque fois que le propriétaire du chien est identifié, il est convoqué en mairie.

Balayage : le balayage autour des arbres Place de l'Eglise est à soigner.

Raccordement à la fibre : la mairie est en train d'identifier tous les domaines éloignés du centre du village qui souhaitent être raccordés à la fibre.

Ce qu'il faut en retenir du Conseil Municipal du 18 janvier 2022

(L'intégralité du compte-rendu est consultable sur le tableau d'affichage de la mairie)

Interventions :

Présentation du pacte fiscal et financier par M. Régis Banquet, Président de Carcassonne Agglo

Dans son conseil communautaire du 10 décembre 2021, Carcassonne Agglo a adopté le nouveau pacte financier et fiscal, pour la durée du mandat actuel des élus communaux.

Il consiste à ce que les communes membres diminuent leur taux d'imposition sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, dans la même proportion que l'augmentation de ces taux par Carcassonne Agglo.

Soit 17.21% pour le foncier bâti, et 31.22% pour le foncier non bâti. Au niveau du contribuable, la pression fiscale reste inchangée.

Au niveau communal, la perte de recettes est compensée par Carcassonne Agglo, par le mécanisme des attributions de compensation.

Au niveau de l'AGGLO, cette hausse des taux lui permettra de capter une partie (25 à 30%) de l'augmentation des bases d'imposition, qui restent propres à chaque commune.

Lors d'une réunion en décembre 2021, il a été présenté aux membres de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) les chiffres provisoires pour 2022. Ils se traduisaient par une perte nette pour la commune d'Azille. Interrogé pendant cette réunion à ce sujet, le Président BANQUET a confirmé que la réforme serait neutre pour les communes et les contribuables. Il a proposé de venir s'en expliquer auprès des membres du Conseil Municipal.

En préambule à la réunion de ce jour, un débat vif et technique a donc eu lieu, d'où il ressort que Carcassonne Agglo par la voix de son Président, s'engage à :

- Compenser intégralement la perte de recettes de notre commune (une nouvelle réunion de la CLECT est prévue en mars 2022, préalable au vote des taux d'imposition communaux, présentant les chiffres corrigés des attributions de compensation);

- Vérifier auprès de l'administration fiscale, l'absence de conséquences négatives sur les dotations à percevoir de l'Etat dans les années futures : Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation de Péréquation, et sur le transfert de la taxe d'habitation, et toute autre recette liée à la notion d'effort fiscal.

Compte-rendu des travaux de la commission Sécurité par M. Vuillemin

La commission extra municipale a travaillé tout au long de 2021. M.Vuillemin présente les conclusions du groupe de travail. Ce sujet bva faire l'objet de propositions d'actions au prochain conseil.

1) Approbation du Conseil municipal du 30 novembre 2021 à l'unanimité

2) Délibérations

Ouverture de crédit avant adoption du budget 2022

La délibération nous permet de payer les factures d'ici le mois d'Avril, mois pendant lequel le budget 2022 sera voté.

Attribution des prix aux vainqueurs du concours photo

Le concours organisé par la commune prévoit que les 3 1ers clichés voient leurs auteurs récompensés sous forme de prix d'une valeur respective de 250, 150 et 100€. Ces prix sont faits sous forme de chèques cadeaux négociables en matériel ou service photographique.

Demande de subvention au SYADEN pour l'éclairage public

Cette délibération permet au maire de demander au SYADEN une subvention dans la cadre de l'amélioration de l'éclairage public que doit mener la commune. La subvention peut au plus être égale à 60% dans la limite de 25 000€ HT.

Les 3 délibérations ont été prises à l'unanimité.

3 Discussions / Informations

La liste des non préemptions : a été remise en même temps que la convocation.

Droit de terrasse : la loi nous oblige à conventionner avec tout occupant de l'espace public. Cette occupation doit fait l'objet d'une facturation, même symbolique. Le maire s'est renseigné auprès de ses collègues : un coût de 5€ par m2 et par an semble tout à fait raisonnable. Nous prendrons contact avec les commerces concernés prochainement.

Côté Mairie

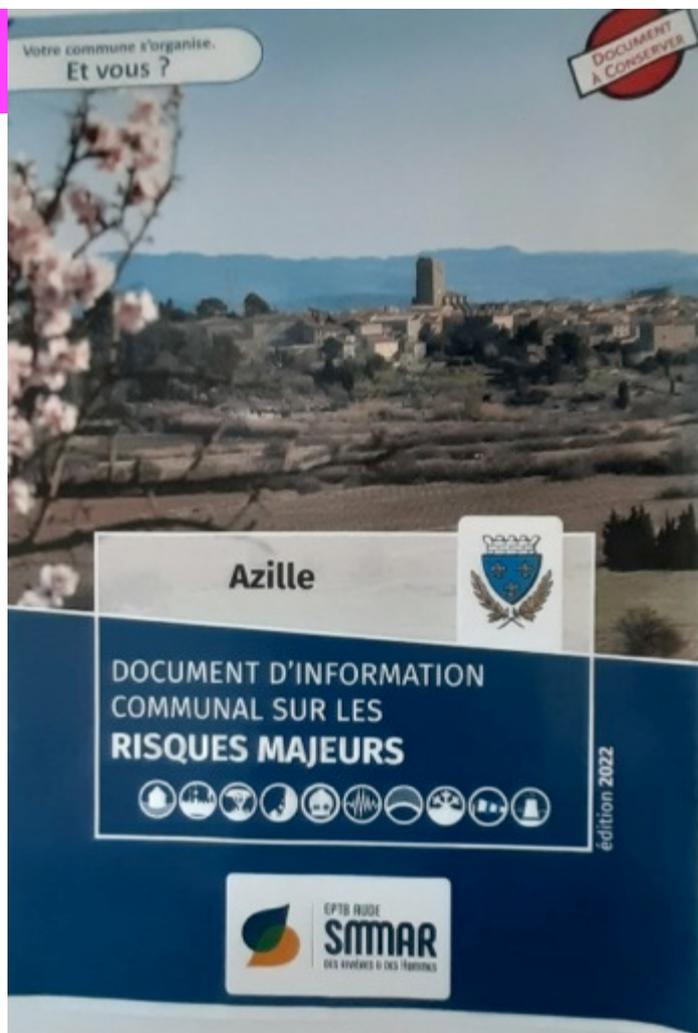
Projet d'éclairage public : le conseil municipal réfléchit à la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public la nuit, Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de travailler à la qualité de notre environnement et à la maîtrise de l'énergie. D'un point de vue économique, les gains estimés pour une extinction de 7 heures sont égaux à 60% de la facture d'électricité, 50% pour 6 heures, D'un point de vue écologique les retours d'expérience soulignent les conséquences positives en matière de biodiversité nocturne, santé. Le SYADEN va nous accompagner dans notre réflexion à laquelle la population sera étroitement associée.

Détecteurs de CO2 : le conseil propose d'installer des détecteurs de CO2 dans les 5 classes de nos écoles, ce dans le cadre de la prise en compte du COVID 19.

Questions diverses

Épicerie : le tribunal de commerce a communiqué officiellement au maire le nom du repreneur de l'épicerie du village.

Jardins partagés : cette action est plus particulièrement portée par Jean SIGE. Le maire a sollicité la participation de 3 conseillers qui apporteront leurs compétences au déploiement du projet. Il s'agit de Messieurs Boudouresque, Christophel et Fongaro.



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

La commune a élaboré le DICRIM. Ce document présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité, les moyens d'alerte, les numéros d'urgence. Il est mis en ligne sur le site internet de la mairie et disponible à la mairie. Vous pouvez également le consulter dans son intégralité sur l'application Panneaupocket.



Inscription liste électorale

Pour l'élection présidentielle, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au mercredi 2 mars 2022 en ligne et au vendredi 4 mars 2022 en mairie. Pour les élections législatives, la date limite d'inscription est fixée au mercredi 4 mai 2022 en ligne et au vendredi 6 mai 2022 en mairie.

À savoir

Résidence de Jouarres

Implantée dans un parc privatif de 5 hectares, la résidence dispose de 90 appartements spacieux et d'un grand confort, du studio au T4. La piscine extérieure permet une détente complète pour des vacances calmes et relaxantes. Ouverte d'avril à novembre, la résidence permet des locations à la semaine ou pour 1 nuit ainsi que la livraison des petits déjeuners et des plateaux repas. Les azillois bénéficient d'une réduction de 10%.



À savoir

État civil

Naissances

Le 28 janvier sont nés à Narbonne

Benjamin et Nathan BLOT

Fils de Fanny BLOT.

Le 30 janvier est née à Carcassonne

Iris RODRIGUEZ

Fille de Christophe RODRIGUEZ et Adeline ROIG.

Le 11 février 2022 est née à Carcassonne

Kélia SZOLEK LESEUX

Fille de Dylan SZOLEK et de Marine LESEUX.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès

Le 10 décembre 2021 est décédé

Pascal HERRERO né le 05 décembre 1926 à Cieza (Espagne).

Le 16 décembre 2021 est décédé

Jean-Claude LANÇON né le 09 août 1945 à Lyon (Rhône)

Le 26 décembre 2021 est décédée

Jacqueline BELMAS épouse PENNAVAYRE

née le 22 mars 1933 à Azille

Le 09 janvier 2022 est décédé

Hubert PELOUSE né le 1^{er} octobre 1930 à Colombiers (Hérault).

Le 16 janvier 2022 est décédée

France LEBOURGEOIS

née le 27 juillet 1963 à Montréal (Canada).

Le 30 janvier est décédé à l'âge de 88 ans

Raymond GAMIS né le 15 juillet 1934 à Azille.

Succédant à son père pharmacien à Azille depuis le 25 janvier 1925, Raymond Gamis a donc été notre pharmacien pendant plus d'un demi-siècle, apportant à la population cet indispensable service de santé.

Toutes nos condoléances aux familles et aux amis.

Petite annonce : Recherche un terrain à vendre ou à louer pour y garer des camions et y entreposer des balles de foin.
Contacter Monsieur Léo SALIETI au 06 09 78 57 74.

La ferme d'André

Le restaurant propose un portage de repas (entrée, plat, dessert, pain) pour 8.50 € avec un minimum de 3 jours par semaine ou une table d'hôtes (entrée, plat, dessert, vin) pour 10 € avec un minimum de 4 jours par semaine.

Concours photo : la communication que nous avons faite sur le compte FACEBOOK de la mairie a permis de toucher plus de 7000 personnes. Nous commençons à recevoir des clichés. Nous comptons sur votre participation pour nous aider à faire connaître notre initiative et pour y participer en tant que photographe. Nous sommes par ailleurs heureux de la participation de l'école élémentaire au projet et sans doute des deux ALAE d'Azille et de La Redorte.

Traversée de la France à la marche

Nous avons été contactés par Philippe Bonneau qui entreprend une marche du 7 au 16 juin 2022 qui partira de Sémécourt en Moselle et arrivera à Azille soit 837 kms (lieu de résidence de son frère M. Bonneau). Cette marche est organisée au profit de la lutte contre le cancer. Nous soutenons bien-sûr cette initiative et allons voir comment l'accompagner et amplifier la communication sur cette action. On peut suivre Philippe Bonneau sur son compte facebook et sous son compte Instagram @Philippe Bonneaumarche.

Recensement jeunes 2022

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches. Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).



Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est indispensable pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) et aux concours administratifs.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.